



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT ENRICHIT LE TABLEAU DE BORD DES AIDES AUX ENTREPRISES EN INTÉGRANT DÈS AUJOURD'HUI LES AVANCES REMBOURSABLES ET PRÊTS À TAUX BONIFIÉS

Paris, le 11 février 2021

L'État met en place des mesures de soutien immédiates à destination de tous les secteurs d'activités. Pour offrir une visibilité à tous les Français, un tableau de bord interactif permettant de suivre l'attribution des aides apportées aux entreprises a été réalisé par la direction interministérielle du numérique (DINUM) pour le compte du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Publiée en avril dernier avec les données du fonds de solidarité, **la plateforme consultable en ligne continue de s'enrichir et intègre à partir d'aujourd'hui les avances remboursables et prêts à taux bonifiés (AR-PB).**

Fruit d'une collaboration interministérielle initiée et menée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, cette plateforme permet de mettre à la disposition des Français les données les plus complètes sur les aides effectivement versées à destination de toutes les entreprises affectées par la pandémie actuelle et les restrictions sanitaires. Ces données sont détaillées par secteur d'activité, par zone géographique, sous la forme de chiffres clés, de graphiques et d'une carte de France interactive. Cette plateforme permet de rendre visibles et concrètes les aides versées par le Gouvernement aux entreprises impactées par la crise.

Les avances remboursables et les prêts bonifiés sont des mesures spécifiques qui prennent la forme de crédits d'intervention directs de l'État. Ils permettent de soutenir les entreprises pour lesquelles le recours aux autres dispositifs exceptionnels (fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, report des échéances fiscales et sociales, activité partielle, etc.) se révèle insuffisant. Ces prêts s'adressent notamment aux entreprises présentant un intérêt stratégique en raison notamment de leur impact territorial ou de leur positionnement industriel.

Créée par la direction interministérielle du numérique (DINUM) sous l'égide du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, cette plateforme a été construite avec la Direction générale des Entreprises (DGE) et le concours de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), la Direction générale du Trésor, la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) qui, par la production de données en continu, contribuent à élargir le périmètre des dispositifs affichés.

Les données (montants et répartition géographique) sont publiées en open data sur data.gouv.fr et mises à jour en temps réel.

[Consulter le tableau de bord en ligne](#)

Contact presse du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Contact presse de la direction interministérielle du numérique :

Tél : 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

Mél : floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr